



## Pour une demande de casier judiciaire

Par **SALNAI**, le **13/09/2009** à **14:43**

Bonjour,

voila je suis algérien marié , et ma femme algérienne aussi a passé 6 mois en France pour étude a l'université , et elle a tout abandonnée après 6 mois pour me rejoindre ici en Algérie ,donc on aimerai bien savoir comment faire pour retirer le casier judiciaire de ma femme pour cette période ( on doit justifier les 6 mois qu'elle a passée en France )

merci d'avance pour votre aide ,,et bonne suite a ce beau forum  
SALNAI

Par **Patricia**, le **13/09/2009** à **17:21**

Bonjour,

Le demande d'extrait du B3 peut se faire en ligne, (Casier Judiciaire National à Nantes) :

<http://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>

Compte tenu de votre origine étrangère, si Nantes ne peut vous le fournir ???, contacter Ambassade ou Consulat.

Comme je vois que vous êtes sur Paris, je vous transmets les coordonnées de d'Ambassade d'Alger :

50 rue de Lisbonne  
PARIS 8ème  
01 53 93 20 20  
<http://www.amb-algerie.fr>

Bonne soirée.

Par **SALNAI**, le **13/09/2009** à **17:34**

tout d'abord je tiens a vous remercier pour votre réponse éclairée et précise

juste un petit mal entendu ,je ne suis pas a paris mais algérien en Algérie ,j'ai noté dans mon profil paris lors de mon inscription , car je n'avais pas le choix ,

donc a savoir si la procédure est la même

merci d'avance pour votre aide si précieuse

Par **jeetendra**, le **13/09/2009** à **17:43**

bonjour, ce sera Nantes comme vous êtes étranger, peu importe que vous soyez actuellement en Algérie (vous avez vécu en France), attention : Pour les personnes nées hors de France la [fluo]photocopie d'un justificatif d'identité est obligatoire [fluo]et vous n'aurez que le volet ou bulletin numéro 3, cordialement

[fluo]CASIER JUDICIAIRE NATIONAL  
107 rue du Landreau  
44317 NANTES CEDEX 3[fluo]

Par **SALNAI**, le **13/09/2009** à **18:03**

merci beaucoup Jeetendra

donc si je comprends bien ,,puisque'on ai en Algérie (algériens) et pour justifier les 6 mois que ma femme a passée en France comme étudiante ,on envoie un justificatif de cette période la et photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité nationale ou extrait de naissance en français bien sur) et le tout on va l'envoyer par internet a nante

merci encore